

10c.

# Journal du Lot

10c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTES POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

### Verra-t-on enfin un armistice gréco-turc ? — Le Sénat américain et le traité du Pacifique. — Les traités de Washington à la Chambre. — La note de la C. D. R. et l'opinion allemande.

La démarche alliée à Constantinople, Angora et Athènes, constituée, de l'avis unanime, le premier effort sincère et coordonné tenté par les grandes puissances, depuis la signature du traité de Sèvres, pour résoudre le problème du Proche-Orient.

Que convient-il d'attendre de cette démarche ?

A Athènes, on inclinait maintenant, semble-t-il, à accepter dans son ensemble la proposition d'armistice ; on se bornerait simplement à formuler quelques réserves quant aux conditions dudit armistice.

A Angora, par contre, la note alliée n'a pas été accueillie très favorablement. Le nationalisme le plus intransigeant y triomphe toujours et l'offre de médiation interalliée suscite de la méfiance.

Dans ces conditions, la position de la France se présente très délicate. Il importe de conserver la situation privilégiée que nous a assurée dans tout l'Islam le traité d'Angora, qui est peut-être l'acte le plus heureux de notre diplomatie depuis la guerre.

Mais le fanatisme nationaliste d'Angora ne heurtera-t-il pas violemment, jusqu'à les décourager, les bonnes dispositions de la France à l'égard de la Turquie ?

En attendant, les ministres alliés des affaires étrangères ont amorcé ce qu'on peut appeler une révision du Traité de Sèvres. La tâche ici se complique, devient infiniment hasardeuse : les intérêts particuliers s'entremêlent et s'opposent.

On peut présumer que les négociations ne touchent pas à leur fin.

Après de longues, et souvent véhémentes, discussions, le Sénat américain a fini par ratifier l'accord signé à Washington par les représentants de la France, des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et du Japon, concernant le statut du Pacifique.

Au préalable, le Sénat avait voté une réserve stipulant que ledit traité ne constituait nullement un pacte d'alliance et qu'il n'obligerait en aucune façon les Etats-Unis à employer leurs forces armées pour participer à une défense quelconque.

En d'autres termes, dans le cas où une ou plusieurs puissances cosignataires de l'accord viendraient à être menacées dans le Pacifique, les Etats-Unis n'auraient pour toute obligation que de négocier, d'apporter leurs médiations ; aucun concours plus effectif ne saurait être réclamé.

On le voit : cette réserve limite singulièrement la portée de l'accord. Le Traité du Pacifique, remarque très justement le Temps, devient en quelque sorte un chapitre de quelque morale internationale sans obligation ni sanction.

De son côté, la Chambre française a commencé la discussion des interpellations relatives à la Conférence de Washington.

On s'est occupé du traité concernant la limitation des armements navals.

Le débat n'est pas clos. Mais, d'ores et déjà, il apparaît que la situation faite à la marine française n'est pas ce qu'elle devrait être : l'infériorité qu'on lui assigne est telle qu'elle serait tout incapable de remplir sa mission de protection tant des côtes de la métropole que de nos colonies.

Dès lors, quelle est la mission du Parlement français ?

Le Sénat américain, par le vote que nous venons de rappeler, nous montre que les accords de Washington ne sont pas intangibles, définitifs. Les engagements pris hier par les délégués peuvent aujourd'hui s'évanouir sous l'effet de « réserves » apportées par le Parlement.

Au total, puisque le traité relatif au désarmement naval peut être modifié par les Chambres françaises, il faut qu'il le soit pour sauvegarder nos intérêts navals.

note de la Commission des Réparations.

Certes on s'indigne contre l'Entente ; mais on ne comprend pas que Rathenau n'ait rien obtenu à Cannes des Alliés. Le ministère Wirth est vivement critiqué.

Pourtant on ne parle plus, comme aux premiers jours, de la démission du chancelier. Les milieux politiques espèrent en effet que Rathenau saura obtenir à Gènes des adoucissements aux décisions de la Commission des Réparations.

La vérité, c'est qu'on éprouve, Outre-Rhin, un profond dépit en présence de l'échec de la dernière manœuvre tentée : le compromis fiscal et l'emprunt forcé, destinés seulement à faire illusion aux Alliés.

Et déjà, on recherche une nouvelle manœuvre.

Le gouvernement du Reich demande des éclaircissements ; il s'inquiète, auprès de l'Angleterre, pour savoir si la note de la Commission constitue un ultimatum, ou si elle autorise Berlin à apporter ses réflexions.

Bref, ce que le chancelier tente d'amorcer ce sont de nouvelles négociations, des pourparlers ; ne sied-il pas avant tout de gagner du temps, dans l'espoir, toujours caressé, et parfois malheureusement satisfait, de trouver les Alliés divisés ?

On peut être assuré d'ailleurs que le Reich nous assurera une fois de plus de sa bonne volonté, de son désir ardent d'arriver à un arrangement. Mais, par ailleurs, il déclarera que le peuple allemand n'est pas en état de supporter quelques 60 milliards d'impôts nouveaux.

En un mot, toute la gamme des habitudes comédiennes va se manifester une fois de plus pour nous jouer.

Reste à savoir si maintenant la Commission des Réparations, qui porte la responsabilité des décisions, se prêtera à ces manœuvres dilatoires.

M. DAROLLE.

## INFORMATIONS

### Pas de projet d'alliance franco-américaine

Le département d'Etat dément formellement les bruits qui ont circulé au sujet d'une proposition qu'aurait faite M. Briand d'une alliance navale franco-américaine contre la Grande-Bretagne. Jamais cette proposition n'a été faite.

### Le retrait des troupes américaines en Rhénanie

Le New-York Tribune s'apprend que les militaires américains qui restent sur le Rhin après le départ du gros des troupes, le 17 juillet, auront pour seule mission de liquider les affaires administratives courantes et qu'ils partiront dès cette tâche terminée.

### Le chiffre officiel des pertes allemandes pendant la guerre

D'après une statistique officielle récemment publiée, le montant des pertes allemandes pendant la guerre est de 6 millions 055,334, parmi lesquelles 1 million 808,555 morts et 4 millions 246,779 blessés.

### Les troubles d'Irlande

Une récompense de 1.000 livres sterling est offerte à quiconque fournira des informations aidant à l'arrestation des assassins de deux agents de police protestants tués mercredi dernier dans une rue de Belfast, et du délit de boissons et ses cinq fils catholiques assassinés jeudi dans leur propre demeure.

### Le typhus a enlevé 10 millions d'habitants à la Russie

La « Gazette de Voss » publie un interview de M. Rakowski, président de la République soviétique ukrainienne, où il déclare, notamment, que la restauration de l'Europe, comme celle de la France, ne pourra s'opérer que par une convention internationale. Il ajoute que pendant l'hiver 1919-1920, le typhus a enlevé à la Russie dix millions d'habitants.

### Election sénatoriale

Voici le résultat de l'élection sénatoriale qui a eu lieu dans les Alpes-Maritimes pour le remplacement de M. Sauvage, décédé :

Inscrits : 431. Votants, 430.  
M. Raiberti, député, ministre de la marine, président du Conseil général, 400 voix, élu.  
Bulletins blancs ou nuls : 30.

## Chambre des Députés

Séance du 25 mars 1922

Dans la séance de samedi, la Chambre a continué la discussion de la loi sur les loyers : 16 articles du projet ainsi que l'ensemble du projet sont votés.

## Sénat

Séance du 25 mars 1922

Le Sénat continue la discussion des interpellations sur la marine marchande. Après des discours de MM. Roustan, Rio, un ordre du jour de confiance est voté.

Séance du 27 mars 1922

Le Sénat a discuté le projet des dépenses recouvrables. M. Henry Bérenger donne lecture du rapport. Il dit que 22 milliards sont demandés pour 1922. Il faut que la commission des réparations établisse un contrôle fiscal sur les finances allemandes et si l'Allemagne ne fait pas l'effort nécessaire, prenons les gages fixés par le traité de Versailles.

MM. Gaudin de Villaine, Lebrun parlent dans la discussion générale qui est renvoyée à une prochaine séance.

## CHRONIQUE LOCALE

### AUTOUR DU CONSEIL

#### La dernière du bureau permanent

La dernière du bureau permanent mérite d'être notée, soulignée, pour que chacun la connaisse et l'apprecie. Elle a été relatée dimanche soir, au Conseil municipal de Cahors.

On sait que le Bureau permanent avait installé des sacs de farine dans une des salles du lycée de jeunes filles. Ce n'était pas la place de ces sacs car, au bout de quelques mois, les charançons prenaient leurs ébats dans cette salle dont l'état de propreté fut, comme on le pense, des plus douteux.

La municipalité exigea l'enlèvement des sacs et une indemnité pour nettoyer la salle : le Bureau permanent demanda à louer la Halle. A cet effet, il s'engagea à payer d'avance une location de 5.000 francs pour 3 ans. La ville accepta.

Mais il est reconnu que le ravitaillement fut inconstant, changeant, onduoyant, et pas toujours de très bonne foi. Au bout d'un an 1/2, il abandonna la Halle ; par un matin brumeux, il fit enlever les sacs de farine ou les vers et charançons avaient établi domicile. Il fit porter farine et vers, où ? Peu importe : la Halle en fut débarrassée. Mais le Bureau permanent fit savoir à la ville qu'il avait payé 3 ans de location et n'ayant profité de cette location que pendant 1 an et demi, il entendait être remboursé ; et il réclama 3.500 francs sur les 5.000 francs avances.

Pas d'histoire, pas d'histoire, répondit la ville. Voyez, entendons-nous. Nous vous devons 3.500 francs, soit : mais vous, vous nous devez bien une indemnité pour avoir sali d'abominable façon la salle du lycée de jeunes filles. Tenons-nous quittes de nos dettes réciproques et que tout soit dit.

Le Bureau permanent était tétu ; il ne voulait rien savoir : Eh bien, dit la ville, faisons examiner la question par des experts. Ainsi fut fait. Le Bureau permanent a, ces jours-ci, adressé à la ville, un chèque de 7.500 francs pour dommages-intérêts : la ville lui a remis 3.500 francs. D'où gain pour la ville, 4.000 francs.

Ne nous en plaignons pas : au contraire. Mais la conclusion de cette bonne histoire, c'est que le Bureau permanent finit sa carrière sur une mauvaise affaire. Il est vrai que l'argent ne lui a jamais coûté à gagner, et qu'il a su tout jours le dépenser avec une générosité qui frisait l'impudence. Les contribuables en savent quelque chose.

N'est-ce pas que l'histoire est savoureuse, plus savoureuse que la farine de la salle du lycée ou de la Halle ?

LOUIS BONNET.

### Armée

M. Coustou, élève-officier de réserve au 7<sup>e</sup>, est nommé sous-lieutenant et affecté au 15<sup>e</sup> : il rejoindra son corps à la date du 8 avril 1922.

### Gendarmerie

M. Lacaze, lieutenant-colonel de gendarmerie à Limoges est nommé chef de la 17<sup>e</sup> légion.

M. Bayou, ex-canonier, proposé pour la Compagnie du Lot, est nommé gendarme (arme à cheval).

## NOS MORTS

Voici la liste des corps des militaires « Morts pour la France », compris dans le convoi qui arrivera à Cahors le 30 mars 1922 :

- Desprat Paul, à Albas ; Arnaud Elie et Monteil Henri, aux Arques ; Marcellac Marie-François et Lucas Marcel-César, à Autoire ; Lamothe Auguste, dit Eugène, à Labastide-Murat ; Bonet Frédéric-Gustave, à Bétaille ; Fourniste Joseph, Mégard Joseph, Imbert Albert-Léon, Delpon Arthur, Belot Ernest, Bouyssou Etienne, et Cambar Albert-Léon, à Cahors ; Linas Henri-Pierre, à Cahors (Lacapelle) ; Brunet Charles, à Caillac ; Calmettes Philippe, à Cajarc ; Faure Fabrien, à Calvignac ; Brasserie Jean, à Caniac ; Dupont Elie-Maurice, à Capdenac ; Gardes Simon, à Castelfranc ; Boutant Etienne, à Cavagnac ; Guary Pierre, à Cressensac ; Mabit Fernand-Baptiste, à Cuzance ; Piquin Gustave, à Faycelles ; Curtal Léon-Georges et Joulie Albert, à Figeac ; Chalvet Jean, à Gignac ; Brie Elie, à Gignouac ; Cussac, Hippolyte, à Gourdon ; Coustou Albert, à Gramat ; Béliens Adrien-Paul, à Labastide-Marnhac ; Estrade Auguste-Théophile, à Lhern ; Delors Léopold, à Lissac ; Selves Simon-Paul-Gabriel, à Luzech ; Laverdet Marius-Maur, et Lasfargues Sylvain, à Martel ; Preux Paul-Alberic, à Masclat ; Larroque Jean, à Montcuq ; Bataille Marcel, à Prayssac ; Brugoux Paul-Emile, à St-Félix ; Mondet Edmond-Eugène, à St-Michel-de-Bannières ; Girma Germain-Antoine, Bachté Léopold à St-Paul-Labouffie ; Salgues de Génies Pierre-Jean-Eugène, à Sauliac ; Bastit Lucien, à Soucirac ; Cancès Jean, à Souceyjac ; Vern Célestin, à Terrou ; Gibert Léopold, à Ussel ; Valade Jean-Baptiste, à Vayrac.

L'ouverture du wagon aura lieu à 7 heures 15.

### Postes

M. Rebeury, candidat militaire, est nommé courrier auxiliaire des Postes à Capdenac.

## Conseil Municipal

Le Conseil municipal s'est réuni dimanche soir à 5 heures 1/2. M. Tassarot demande au Conseil d'autoriser le maire à soutenir le procès intenté à la ville et à l'Etat par M. Alayrac, garde-champêtre qui demande une indemnité par suite de blessure contractée en service. Adopté.

M. Gavens demande que les gardes-champêtres fassent leur service dans les campagnes et qu'ils soient moins occupés dans la ville. Un règlement ultérieur fixera leur service.

Un dégrèvement est accordé à M. Frayssin, directeur du café de Bruxelles, pour sa concession d'eau, M. Frayssin payant deux fois cette concession. Une somme de 1.295 francs est le reliquat de la vente de pain pendant la grève des boulangers : cette somme sera partagée entre le Bureau de bienfaisance et la caisse des Ecoles.

Le marché concernant l'achat d'un cheval pour le service de la voirie est approuvé.

Le Conseil remercie les professeurs et les élèves du lycée Gambetta de la collecte qu'ils ont faite et qui s'est élevée à 220 francs en faveur du Bureau de bienfaisance.

Avis favorable est donné à des demandes de sursis d'incorporation et à des demandes de soutiens de famille.

Renvoyé à la Commission des finances, une demande d'augmentation de traitement du vétérinaire municipal et une demande de subvention formée par le Compound-Club.

La Compagnie du Gaz fait connaître que les travaux d'installation de nouvelles lanternes ont coûté 7.000 francs ; elle demande que la ville prenne une part de cette dépense à sa charge. Renvoyé aux Commissions des travaux publics et des finances.

Renvoyé à ces deux Commissions, le renouvellement du bail des magasins de modes, de la rue Marchal Joffre et du magasin de bijouterie, maison Roy, magasins appartenant à la ville.

M. Tassarot indique que la taxe sur les chiens ne donne pas les résultats attendus ; il propose que cette taxe soit ainsi modifiée : 10 francs au lieu de 20 francs pour les chiens de luxe ; 8 francs au lieu de 10 francs pour les chiens de chasse ; 5 francs pour les chiens de garde.

M. Lattique fait observer que ce sont les chiens de chasse qui devraient payer le plus.

M. de Monzie fait connaître qu'une subvention de 144.965 fr. sera accordée par le ministère de l'Instruction publique pour travaux à effectuer à l'Ecole primaire supérieure de Cahors.

MM. Lacombe, charpentier, et Auzi, serrurier, sont désignés pour faire partie de la Commission pour l'enseignement technique à l'Ecole primaire supérieure.

Une somme de 1.000 francs est inscrite pour parer aux premières dépenses nécessitées par l'organisation de ces cours. M. Teyssonières propose 2.000 fr., mais la question sera examinée ultérieurement.

Le Conseil autorise le Maire à donner en régie les travaux de terrassement à exécuter dans le parc de l'Evêché.

M. de Monzie rappelle que le ravitaillement avait mis en dépôt, des sacs de farine dans une salle du lycée de jeunes filles ; des réparations importantes ont dû être faites dans cette salle. La ville demanda au bureau permanent une indemnité. Par contre, la ville offrit la Halle au ravitaillement pour loger les sacs de farine, moyennant la somme de 5.000 francs pour 3 ans. Les farines ne sont restées qu'un an et demi sous la Halle. Le ravitaillement réclame donc une somme de 3.500 fr. La ville réclamant une indemnité pour réparations de la salle du lycée, offrit de donner quitus. Le ravitaillement a refusé, mais il accorde 7.500 fr. à titre d'indemnité. La ville accepte alors de rendre les 3.500 fr. au ravitaillement. La ville gagne 4.500 fr. à la combinaison.

M. de Monzie donne communication d'une lettre par laquelle le Préfet prie le Conseil municipal de donner son avis au sujet d'une demande en autorisation faite par la Société des missionnaires du Levant (capucins), en faveur des membres de l'Ordre installés à Cahors, dans l'immeuble Alix.

Le Conseil prend la délibération suivante :

« Lecture faite des lettres de M. le Préfet du Lot relatives à un avis à donner sur autorisation demandée par la Société des Missionnaires du Levant ;

« Considérant que s'il y a lieu de respecter et favoriser ceux des Français, religieux ou laïcs qui assurent au loin la propagation du nom français ;

« Considérant que s'il y a lieu de réserver au travailleur français le droit de travailler sur le territoire de la République ;

« Décide de maintenir purement et simplement l'avis formulé par le Conseil municipal de Cahors le 9 janvier 1902 ;

« Se refuse pour le surplus à fournir des renseignements qu'il lui déplaît de rechercher sur l'activité des Capucins, l'Assemblée municipale ayant soulevé de ne pas exercer à l'égard des œuvres religieuses une surveillance hostile semblable à celle dont sont l'objet les œuvres laïques de notre ville. »

Le Conseil vote le vœu suivant :

« Considérant qu'en prenant possession de ses hautes fonctions, M. le procureur général Ménilon, a prononcé à l'adresse d'une fraction de l'opinion publique et de M. J.-L. Malvy, ancien ministre de l'Intérieur, des paroles de nature à faire croire que la magistrature française ne se tient plus dans une atmosphère d'impartialité ;

« Regrette que le Gouvernement de la République ait toléré jusqu'à ce jour une manifestation qui est de nature à porter atteinte au bon renom de la Magistrature et à la confiance que tout citoyen français accorde à la justice de son pays. »

M. Teyssonières présente, au nom de la Commission des travaux publics, un rapport faisant connaître l'état très défectueux dans lequel se trouvent certaines parties des bâtiments du lycée Gambetta. M. le Ministre de l'Instruction publique ayant récemment demandé que la ville de Cahors, propriétaire de l'immeuble, fasse elle-même les travaux indispensables, M. Teyssonières propose au Conseil de reconnaître l'urgence de l'exécution de ces travaux, évalués à 250.000 francs environ, dont la moitié à la charge de l'Etat, et de renvoyer le projet à la Commission des finances pour l'étude des voies et moyens. Adopté.

Des demandes de subvention formées par des Sociétés diverses sont rejetées faute de fonds.

Au sujet du legs important fait par M. Jarlan au Bureau de bienfaisance de Cahors, le Conseil sur la proposition de M. Teyssonières, décide que sera placée à la Mairie, une plaque de marbre sur laquelle seront inscrits les noms des bienfaiteurs de la ville. Le legs Jarlan sera attribué, les 4/5 au Bureau de bienfaisance et 1/5 au Bureau d'assistance.

M. Huart fait observer que M. Jarlan soutenait un procès personnel avec un membre de sa famille ; ce procès est inutile aujourd'hui.

M. le Maire dit qu'également un legs de 1.000 francs a été fait par Mme Berçon, femme de notre excellent confrère du Journal du Lot, à l'hospice de Cahors, au profit de la fille la plus studieuse de l'orphelinat.

gratification comme elle le fait pour les sapeurs-pompiers décorés de la médaille d'honneur. Adopté.

M. le Maire parle des fêtes de quartier qui ont lieu, chaque année, à Cahors. Ces fêtes n'ont de l'intérêt que pour les commerçants du quartier. Il voudrait bloquer ces fêtes ; il faudrait organiser des bals qui auraient lieu à la Mairie.

Les produits de ces bals seraient répartis en faveur du Dispensaire des Tuberculeux et de la Caisse des Ecoles. Il indique que notre excellent confrère Gau, de la Dépêche serait chargé de l'organisation de ces fêtes. Adopté.

M. Bessières donne communication d'un rapport relatif à l'organisation d'un concours général pour faire connaître les produits locaux.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

La séance est levée à 7 heures 3/4.

## Conférence-Concert

Présentée par M. le secrétaire général au public nombreux qui se pressait dans la salle des Petits-Carmes, Mlle Farenec s'est réveillée, dès le début de sa causerie, confrencière émérite, très à l'aise, d'un style impeccable ; aussi n'a-t-elle pas tardé à soulever les applaudissements de son auditoire.

Très documentée, cette conférence perdrait à être analysée ; il faut l'avoir entendue pour en goûter tout le charme instructif et spirituel. Je me bornerai à dire que Mlle Farenec, illustrant sa causerie d'exemples vécus ou de lectures de choix, nous a montré l'humour venant d'Angleterre en France, y conquérant, pour ainsi dire, droit de cité ; elle nous l'a exposé, se divertissant et l'humour grave, comique, satirique, esthétique, tableau composé de tous les noms de nos humoristes contemporains, si, ajoute la Conférencière, on appelle ainsi ceux qui écrivent depuis 20 ans.

Mais il n'y a pas que l'humour littéraire ; à ses côtés, s'est développée l'humour musical, commenté par Mlle Farenec et interprété, sur le piano, par Miles Bosch et Chéry. La spirituelle conférencière a eu l'heureuse idée de nous avertir des « discordances et des dissonances » de ces cacophonies harmonieuses, afin que nous ne prenions pas pour fausses des notes justes, par exemple, dans tels morceaux « Berceuse pour éléphant » ou la leçon de danse de Pantagruel. Elle nous prévient également que tel autre morceau a été sifflé à Paris, et qu'il pourrait l'être aussi, ce soir, à Cahors. Bref, elle nous a fait voir ce que ce snobisme musical humoristique peut produire ; nous avons appris cela en passant. N'en déplaise à cette école, nous lui préférons Massenet.

Pour compléter cet exposé, M. Pélessié, avec son talent bien connu, nous a offert quelques lectures du genre humoristique qui nous ont délectés, les Fables-express de Maurice Donnay, entre autres et cet intermède du Transatlantique. Bravo ! Bravo ! Un jeune chanteur, R. Barreau, par ses « Ecrevisses » et ses couplets du Chat-Noir « l'Escalier » a terminé ces études humoristiques en provoquant un rire général.

Conférence instructive, spirituelle et innovatrice puisque, pour la première fois, une dame prenait la parole aux Petits-Carmes. Toutes nos félicitations.

En qualité de Président, M. Chéry, a voulu féliciter Mlle Farenec, de son aimable concours ainsi qu'à sa gracieuse collaboratrice Mlle Bosch et il a déclaré la tribune ouverte aux dames, qui seront toujours les bienvenues.

Toujours sur la brèche, avec son chef énergique et dévoué, M. Barreau, l'Orchestre Symphonique nous a entraînés, émus, étonnés aux mélodies anciennes et sans cesse nouvelles, pour une grille française, de Madame Angot et de la Belle Hélène. Cette musique, comme certains l'appellent, plain, chaste, les soucis et rappellent aux « anécdoctes » de la salle leur jeunesse depuis longtemps envolée. Belle soirée ! Merci aux organisateurs.

Un spectateur.

### Obsèques

Mardi matin, ont été célébrées les obsèques de M. Imbert, mécanicien à la Compagnie d'Orléans, décédé subitement dimanche matin, à la gare, au moment où il allait monter sur sa machine.

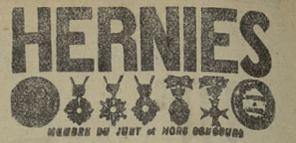
Une foule nombreuse a suivi jusqu'au cimetière le char funéraire et a témoigné à la famille de vives sympathies. M. Imbert était un employé très estimé par ses chefs et par ses collègues.

Nous adressons à la famille, à Mlle Euphrasie Imbert, dépositaire de journaux, sa sœur, nos sincères condoléances.

### Probité

Mme Deltel, ménagère, demeurant rue Rousseau, sortant du débit de tabac rue Nationale, trouva un portefeuille, contenant une somme de 100 francs environ. Elle revint au débit et fit part de sa trouvaille. Le portefeuille appartenait à M. Pierre Gratiat, cordonnier auquel il fut rendu.

Nos félicitations à Mme Deltel qui, au surplus, a refusé toute récompense.



**JE SUIS GUÉRI** — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER**, le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol, qui visite la région depuis de longues années.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

**EN VOICI DES PREUVES :**  
 Parmi des milliers, quelques personnes guéries nous autorisent à publier leur adresse :  
 M. TUROMBAT J., au Poncarau, commune d'Eauze (Gers), hernie guérie.  
 M. LARROQUE J., md. de bestiaux à Marmande (L.-et-G.), hernie guérie.  
 M. SENAG J., à St-Urcisse, par Lazerette (L.-et-G.), hernies guéries.  
 M. ALBERT François, garde, Château de Soulet, par Soual-Estap (Tarn), hernies guéries.  
 M. SOMPROU J., à Uz, par St-Savin (Hautes-Pyrénées), hernies guéries.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garantis d'ailleurs par écrit, **M. GLASER** invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 h. à 4 h. à :  
 CAUSSADE, lundi 27 mars, Hôtel du Commerce, MAURS, mardi 30 mars, Hôtel du Commerce, CAHORS, samedi 1er avril, Hôtel de l'Europe, CAPDENAC-GARE, jeudi 6 avril, Hôtel de France, Fournier.  
 SARLAT, samedi 5 avril, Hôtel de la Madeline, GRAMAT, lundi 10 avril, Hôtel de Bordeaux, GOURDON, mercredi 12 avril, H. de la Boule-d'Or, FIGEAC, samedi 15 avril, Hôtel des Voyageurs.

**NOUVELLE CEINTURE VENTRIÈRE**  
 Grossesse, Obésité  
 Matrice, Déplacement des Organes  
 BROCHURE FRANCO SUR DEMANDE

**AVIS**

Le 1er AVRIL 1922, à 14 heures, il sera procédé, à Cahors, place Thiers, par le Receveur des Domaines, à la vente de bougies, débris de laine, effets d'habillement et de campement, matériel de chauffage et objets divers provenant du 7e de ligne.

**M. BARRIÈRE**, ex-coupeur des principales Maisons de PARIS et TOULOUSE, spécialiste pour le vêtement de dame, vient de créer à Cahors, 4, rue du Lycée (au premier étage), un atelier de couture pour vêtements militaires et civils.  
**M. BARRIÈRE** fait également le travail à façon.

**On demande un ouvrier**  
 connaissant réparation d'automobiles  
 S'adresser : Garage du Nord  
 4, rue des Cadourques

**QUI N'A PAS SON CHAUFFAGE**  
 Peut s'en procurer chez FLORENTY  
 38, rue du Lycée

Belle bûche chêne tronçonnée pour  
 Cheminée de 0,50.  
 Pris sur place, le stère ..... fr. 30  
 A domicile, id. .... fr. 33  
 Planches et plateaux Chêne à vendre,  
 bois sec (occasion).

ETUDE  
 DE  
**M. BOUYSSOU** Jean-Léon  
 Licencié en Droit  
 NOTAIRE A CAHORS (Lot)

**Deuxième avis**

Suivant acte reçu par Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors, le 8 mars 1922, Monsieur BESOMBES Hippolyte, confiseur, et dame Anne MILLHAU, sans profession, son épouse, demeurant ensemble rue du Maréchal Foch, à Cahors, ont vendu à Messieurs COL André-Georges et COL Jean, tous deux confiseurs, demeurant à Montauban, 35, rue Saint-Louis, le fonds de commerce de confiserie qu'ils exploitaient à Cahors, rue du Maréchal Foch, numéro 11; comprenant le matériel et l'agencement servant à son exploitation, la clientèle et l'achalandage dudit fonds ainsi que les marchandises en dépendant.  
 Domicile est élu pour les oppositions à Cahors, au siège du fonds vendu.  
 Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix entre les mains des acquéreurs, au domicile sus-indiqué, dans les dix jours de la présente insertion.  
 Pour deuxième insertion :  
 Signé: BOUYSSOU.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer la suite de notre intéressant feuilleton à notre prochain numéro.

Imprimerie COUSLANT (Personnel intéressé)  
 Le co-gérant : M. DAROLLE

semble devoir adopter un ton particulièrement ferme dans son rejet des principales décisions de la Commission des Réparations.

Paris, 13 h. 30.

**Nos délégués à Gènes**  
 Le Conseil des Ministres a désigné MM. Barthou et Colrat pour représenter la France à la Conférence de Gènes. Trois autres délégués seront désignés au cours d'un nouveau Conseil des ministres qui se tiendra mercredi soir.

**AVIS de REINHUMATION**  
 Monsieur Jules IMBERT, jardinier, Labarre-Cahors ;  
 Monsieur Jean IMBERT jardinier ;  
 Les familles CUBAYNES, DREUILHE, CRAYSSAC, Madame CRAYSSAC, BERTRAND, Professeur au Lycée, et PRIOLAU.

Madame et Monsieur CAMBAR, commis principal d'ordre et de comptabilité des P. T. T. à Cahors, secrétaire général de l'Association des ascendants ;  
 Madame et Monsieur Marcel CAMBAR, Employé au Crédit Lyonnais à Cahors, Mesdemoiselles Francine et Renée CAMBAR ;  
 Madame et Monsieur Gaston CAMBAR, commis des P. T. T. à Rodez, et Monsieur Roger CAMBAR ;  
 Les familles BONNET, MERCIER, DELTEIL, NADAL, DALAT et tous les autres parents ont l'honneur de vous prier de vouloir bien assister le jeudi 30 mars courant, à 10 heures du matin très précises, au convoi funèbre de :

**Monsieur Albert-Léon IMBERT**  
 Soldat au 1er Génie  
 Mort pour la France  
 à la Veuve (Châlons-sur-Marne)  
 Réunion à la gare de Cahors.

**AVIS de REINHUMATION**  
 Madame et Monsieur CAMBAR, commis principal d'ordre et de comptabilité des P. T. T. à Cahors, secrétaire général de l'Association des ascendants ;  
 Madame et Monsieur Marcel CAMBAR, Employé au Crédit Lyonnais à Cahors, Mesdemoiselles Francine et Renée CAMBAR ;  
 Madame et Monsieur Gaston CAMBAR, commis des P. T. T. à Rodez, et Monsieur Roger CAMBAR ;  
 Les familles BONNET, MERCIER, DELTEIL, NADAL, DALAT et tous les autres parents ont l'honneur de vous prier de vouloir bien assister le jeudi 30 mars courant, à 10 heures du matin très précises, au convoi funèbre de :

**Monsieur Albert-Léon CAMBAR**  
 Sergent au 7e Régiment d'Infanterie  
 Médaille militaire, croix de guerre  
 Mort pour la France le 22 août 1914  
 à Bertrix (Belgique)  
 Réunion à la gare de Cahors.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

**CONVOI FUNÈBRE**  
 Madame veuve DELPON et sa famille prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister à la levée du corps du regretté

**Arthur-Gabriel DELPON**  
 Contrôleur des Contributions Directes  
 Adjudant au 7e d'Infanterie  
 Mort pour la France le 15 août 1915  
 à Florent (Marne)  
 Croix de guerre  
 Médaille militaire  
 La levée du corps aura lieu le jeudi 30 mars à 13 heures 1/4.

**CONVOI FUNÈBRE**  
 Monsieur Pierre MEGARD ;  
 Madame et Monsieur Joseph CONNAC, négociant, Toulouse ;  
 Madame et Monsieur GRANIQUO-RA-PHAEL, propriétaire à Cahors ;  
 Madame et Monsieur Léon VIGUIÉ, à Paris ;  
 Madame et Monsieur Pierre GERMAIN, serrurier à Cahors ;  
 Madame et Monsieur Jean GERMAIN, serrurier à Cahors ;  
 Et tous les autres parents invitent leurs amis et connaissances à assister à l'inhumation des restes de

**Joseph MEGARD**  
 Adjudant au 7e de ligne  
 Décoré de la Croix de guerre  
 et de la Médaille militaire  
 Mort pour la France à Mesnil-les-Hurlus (Tranchée Drunne) Marne, 31 décembre 1914  
 qui aura lieu le jeudi 30, à 3 heures 30 du soir.  
 Réunion à la gare.

**CONVOI FUNÈBRE**  
 Madame veuve BELOT ;  
 Madame veuve DARTAGNAN, née Belot ;  
 Monsieur et Madame AUXION, née BELOT ;  
 Monsieur Germain BELOT ;  
 Les familles BELOT, GIBERT, HUGONNEN, FRAYSSE, BERBIE, CAPMAS, DENJEAN et tous les autres parents prient leurs amis et connaissances d'assister à la levée du corps de

**Ernest BELOT**  
 Soldat au 7e d'Infanterie  
 Croix de guerre  
 qui aura lieu le jeudi 30 mars, à 11 heures moins le quart.  
 Réunion à la gare.

**CONVOI FUNÈBRE**  
 Monsieur et Madame François FOURASTIÉ ;  
 Monsieur et Madame Emile FOURASTIÉ ;  
 Messieurs Ernest, René, Maurice FOURASTIÉ ;  
 Les familles FOURASTIÉ, CARRIOL, LESCALE et tous les autres parents prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister à la levée du corps du soldat

**Joseph FOURASTIÉ**  
 Mort pour la France  
 Décoré de la Médaille militaire  
 et de la Croix de guerre avec étoile de bronze  
 Réunion à la gare, jeudi à 2 heures 1/4.

**En Allemagne**  
 De Berlin : Les Présidents des Conseils des Etats allemands se sont réunis hier soir pour discuter avec le Chancelier les termes de la déclaration qui sera faite aujourd'hui au Reichstag, concernant la réponse à adresser à la Commission des Réparations. Ils ont approuvé à l'unanimité la politique que le gouvernement entend suivre en cette question.

**En Allemagne**  
 De Berlin : Les Présidents des Conseils des Etats allemands se sont réunis hier soir pour discuter avec le Chancelier les termes de la déclaration qui sera faite aujourd'hui au Reichstag, concernant la réponse à adresser à la Commission des Réparations. Ils ont approuvé à l'unanimité la politique que le gouvernement entend suivre en cette question.

**En Allemagne**  
 De Berlin : Les Présidents des Conseils des Etats allemands se sont réunis hier soir pour discuter avec le Chancelier les termes de la déclaration qui sera faite aujourd'hui au Reichstag, concernant la réponse à adresser à la Commission des Réparations. Ils ont approuvé à l'unanimité la politique que le gouvernement entend suivre en cette question.

**En Allemagne**  
 De Berlin : Les Présidents des Conseils des Etats allemands se sont réunis hier soir pour discuter avec le Chancelier les termes de la déclaration qui sera faite aujourd'hui au Reichstag, concernant la réponse à adresser à la Commission des Réparations. Ils ont approuvé à l'unanimité la politique que le gouvernement entend suivre en cette question.

**En Allemagne**  
 De Berlin : Les Présidents des Conseils des Etats allemands se sont réunis hier soir pour discuter avec le Chancelier les termes de la déclaration qui sera faite aujourd'hui au Reichstag, concernant la réponse à adresser à la Commission des Réparations. Ils ont approuvé à l'unanimité la politique que le gouvernement entend suivre en cette question.

**En Allemagne**  
 De Berlin : Les Présidents des Conseils des Etats allemands se sont réunis hier soir pour discuter avec le Chancelier les termes de la déclaration qui sera faite aujourd'hui au Reichstag, concernant la réponse à adresser à la Commission des Réparations. Ils ont approuvé à l'unanimité la politique que le gouvernement entend suivre en cette question.

Et en 1870, pourquoi avons-nous été encore vaincus et envahis ? C'est que nous avons commis la lourde faute de paraître les agresseurs et de défendre une cause d'origine purement dynastique. Nos soldats, cependant, furent braves, comme toujours, mais l'idéal manqua, mais la plupart des chefs se montrèrent inférieurs à leur tâche ou trahirent.

Je me rappelle avec émotion les paroles éloquentes que prononça notre immortel compatriote, Gambetta, à l'inauguration du Monument des Morts, à Cahors. Répondant à ceux qui s'étonnaient qu'on glorifiait des vaincus, il s'écriait : « Oui, il faut honorer les morts, il faut les honorer d'autant plus qu'ils sont morts dans la défaite, morts sans espoir, sachant qu'ils n'avaient que leur sang à donner à la Patrie ; mais ce sang a sauvé l'honneur de la France. »

Que les générations futures ne perdent pas le souvenir que si, dans l'espace de 120 ans, nous avons été deux fois victorieux, c'est grâce à l'idéal de Liberté et de Justice qui soufflait dans nos drapeaux et que si, par trois fois, nous avons été envahis et battus, c'est parce que nous n'avions plus la force morale.

Quelles se souviennent aussi de ce que disait encore Gambetta : « Les peuples qui ne se font pas une place dans l'histoire et qui ont su la garder ont eu, par dessus tout, le culte du sacrifice et de l'abnégation militaires. »

M. Solmiac, conseiller d'arrondissement, salua en excellents termes la mémoire des enfants de Catus morts au champ d'honneur.

M. le Préfet apporta le salut du Gouvernement de la République aux héros de la grande guerre.

MM. Delmas, député, Fontailles, Loubet, de Monzie, sénateurs saluèrent, à leur tour, en termes élogieux ces braves enfants qui firent le sacrifice de leur vie pour la défense de la patrie et de la liberté.

Tous ces discours furent applaudis vigoureusement.

A 5 heures, la cérémonie terminée, un vin d'honneur fut offert sous la halle aux invités.

Cette fête fut gâtée par les mauvais temps ; et ce fut regrettable. Néanmoins, l'organisation était bien comprise, et elle fut parfaite en tous points. Les membres du Comité de la fête et notamment M. le maire de Catus, ont droit à des félicitations et à des remerciements.

**Gourdon**  
 Conférence. — Mercredi prochain, 29 mars, à 20 h. 30, aura lieu à la Mairie une conférence publique donnée par M. Victor Paraf, le distingué conférencier de la Ligue Française, sur : « La Russie des Soviets et les créances françaises ».

M. Paraf, qui était avant et pendant la guerre, professeur à l'Ecole des Cadets de l'Ukraine, a été l'un des témoins oculaires de la révolution bolchéviste.

Depuis son retour, il consacre toutes ses forces et toute son énergie à faire connaître, en toute sincérité, la situation actuelle de la Russie soviétique.

Le public Gourdonnais viendra nombreux, entendre l'honorable conférencier.

**Foire de la Mi-Carême.** — Notre foire du 25 mars, a été désagréablement contrariée par de brusques et très froides agouloées et de véritables bourrasques de vent et de pluie.

Il y avait beaucoup d'animaux. Plusieurs parisiens ont pu faire plusieurs wagons de cochons au prix de 300 fr. les 100 kg, les bœufs gras ont valu 200 à 220 fr. et les moutons gras 300 à 340 les 100 kg ; les porcelets ont été en vogue et se sont vendus avec augmentation (environ de 80 à 120 fr. pièce) ; les œufs n'ont pas dépassé 2 fr. 50 la douzaine et les chevaux 3 fr. le kilo.

Beaucoup de légumes et de plants d'oignons.

**La France à Gènes**  
 La délégation française pour la Conférence de Gènes sera nommée ce matin au Conseil des Ministres qui se tient à l'Élysée. Il est certain que M. Barthou en sera le Président. M. Poincaré ne devant se rendre à Gènes qu'au retour de M. Millerand en France, après son voyage en Afrique.

**Au Parlement**  
 La Chambre discute ce matin le projet de loi des avances à l'Afrique. Elle reprendra cet après-midi les débats sur les lois militaires.

Le Sénat discutera, cet après-midi également, le budget des dépenses recouvrables.

**Le traité anglo-irlandais ratifié**  
 De Londres : Le Bill relatif au Traité anglo-irlandais a été voté hier en 3e lecture.

**Les cheminots de l'Inde en grève**  
 De Calcutta : La grève des cheminots continue. Malgré qu'en certains points le travail ait été partiellement repris, la situation s'est peu modifiée.

**Relations turco-ukrainiennes**  
 De Moscou : Le Traité entre l'Ukraine soviétique et le gouvernement de Mustafa Kemal a été ratifié par l'Assemblée nationale d'Angora.

Une délégation nationaliste est partie pour Karkhoff en vue de procéder à l'échange de traités ratifiés.

La délégation est accompagnée d'une mission kémaliste commerciale chargée d'établir d'étroites relations commerciales entre l'Anatolie et l'Ukraine.

leurs besoins, d'atténuer autant qu'il est en notre pouvoir leur solitude et leur peine, à nous aussi de terminer la tâche des morts, de travailler pour rendre notre Patrie forte, respectée et capable d'évoquer dans l'avenir un cataclysme pareil à celui que nous venons de subir.

Aujourd'hui, nous faisons plus et mieux que pleurer nos morts, nous célébrons leur vaillance et leur gloire ; c'est avec orgueil que nous pouvons dire qu'ils ont contribué à préserver la France de l'esclavage, à la sauver de l'hégémonie prussienne.

La France républicaine n'a jamais désiré la guerre ; pendant plus de 40 ans elle a fait tout ce qui lui était humainement possible de faire pour éviter la contrainte elle a fait un sanglant sacrifice pour s'assurer un avenir pacifique. Mais pour obtenir absolument cet avenir paisible il faut que nous nous imposions la paix par notre sagesse, sur les peuples qui ne demandent qu'à travailler tranquillement chez eux.

Or, pour que la France puisse soutenir et accroître le prestige dont elle jouit dans le monde, il est nécessaire qu'elle ait des communes, régnes la concorde entre les habitants ; il faut que tous travaillent, que chaque individu s'efforce d'augmenter sa propre valeur, que tous s'ingénient à rendre le pays plus prospère, et que les divisions des partis disparaissent, que tous aient en vue le bien général, qu'une confiance réciproque s'établisse entre tous les citoyens.

Et alors, mais alors seulement, et j'insiste sur ce point, la France sera en état d'imposer la paix au monde ; alors la guerre sera à jamais bannie de la terre, et nos morts qui nous glorifions aujourd'hui pourront être assurés que leur sacrifice n'a point été inutile.

Maintenant, les années vont s'écouler pendant que les ombres de l'histoire estomperont l'éclat de ce passé glorieux. Et lorsque nos petits-neveux passeront devant ce monument, ailleurs ou ici, ils se demanderont peut-être le témoignage de notre reconnaissance infinie, la voix de nos héros les invitera à ne pas faillir à la tâche commune qui est de faire la France grande et libre dans la paix comme elle fut vaillante dans la guerre.

Sur ce monument sont inscrits les noms de ces chers morts qui nous dicent notre devoir.

Ecoutez la longue et douloureuse liste des héros de la Patrie et de la Liberté :  
 Ardan, le Pég Alphonse, Bach Maurice, Bach Pierre, Baïack André, Baldy Clément, Baldy Marcel, Barras Alcide, Barret Théophile, Bergon Alexandre, Bessières René, Bichard Jules, Drillères Jean, Gélis Alain, Genries Isidore, Juge Marcel, Lafon Elvi, Lamouroux Lucien, Lauzu Albert, Laval Louis, Linou Jean, Linou Jean-Louis, Loubet Jules, Maréchal Jean, Monjea Joseph, Perboyre René, Pouly Joseph, Pradel Alfred, Roques Jean, Roudier Yves, Talaysat Léon.

Je suis heureux d'adresser à Monsieur Rouhrolles le salut municipal et de la population de Catus toutes mes félicitations pour le talent apporté dans l'exécution de ce beau monument.

Et qu'il me soit permis en terminant de dire au remerciement ému et sincère à tous ceux qui ont bien voulu, fraternellement, honorer de leur présence cette touchante cérémonie.

Notre excellent collaborateur, Armand Lagaspie déclama avec art la belle poésie suivante :

**A la Mémoire des héros de Catus**  
 Debout les Morts, Debout les Catusiens sublimes  
 Catusiens d'hier, Debout nobles victimes,  
 Sortez de vos tombeaux sur un dernier appel.  
 Salut ! Morts glorieux, martyrs de la Patrie  
 Voyez ce monument, ces fleurs et ces drapeaux,  
 C'est votre fête, c'est pour vous que l'on prie  
 Et ce jour mémorable est magnifique, est beau.  
 Jennes et vieux Poilus tombés dans la fournaise,  
 Vous nous soutenez aujourd'hui dans tous les combats.  
 Ecoutez dans les cieux, dans les nuages,  
 Le bruit de vos pas, dans tous les arrêts.  
 Où : vous êtes inscrits au Temple de Mémoire  
 Pour les peuples futurs, vous serez, désormais,  
 Modestes artisans de la Grande Victoire,  
 L'exemple de tous ceux qui montent les sommets.  
 Anssi, point d'aveuglement, point de larmes amères.  
 Ah ! c'est avec douleur, mais c'est avec orgueil  
 Que vos enfants chéris, vos épouses, vos frères,  
 Calment leur désespoir et supportent le deuil.  
 Nul ne vous oublie, Poilus, sursappeurs du monde,  
 Qui, vous serez béni pendant l'éternité,  
 Oh ! chers enfants, la Gloire à grands flots vous inonde  
 Et vous êtes vivants dans l'immortalité.

M. le docteur Rey, le vénéré conseiller général de Catus, imp passionnément les auditeurs par les belles paroles suivantes :

**Discours de M. Rey**  
 Mesdames,  
 Messieurs,  
 La ville de Catus, pénétrée d'admiration et de reconnaissance pour ses fils tombés au Champ d'honneur défendant la Patrie, la Liberté et le Droit, a tenu, comme tant d'autres communes, petites et grandes, à leur rendre solennellement l'hommage qu'ils ont mérité.

Elle a voulu consacrer à leur mémoire un souvenir durable qui transmette aux générations futures l'exemple de leur esprit de discipline, de leur abnégation, de leur courage, de leur dévouement jusqu'à la suprême sacrifice, celui de la vie, dans les circonstances les plus tragiques de l'histoire des siècles.

Je n'essaierai pas, après tant d'autres qui l'ont fait avec éloquence et d'une manière poignante, de décrire l'horrible enfer où ils ont vécu, durant plus de 4 années, dans des souterrains, dans la boue, dans le sang, au milieu d'une mitraille incessante venant de toutes parts, dans les tranchées, dans les hauteurs à la fois et les entrailles de la terre et au sein d'une atmosphère empoisonnée, irrespirable.

Mais je voudrais chercher comment, par quel moyen ils ont pu résister, dans ces conditions de la vie, dans toutes les classes de la Nation, se sont manifestées les mêmes vertus qui nous ont conduits à la Victoire, afin d'en tirer une leçon pour l'avenir.

Nous ne nous pas, au début tout au moins de la guerre, dans des conditions d'infériorité au point de vue du nombre des combattants, de la quantité et de la perfection des armes et le succès ne paraissait-il pas douteux ? Ce doute lui-même ne pouvait-il pas aussi avoir une cause de faiblesse, de découragement ?

Mais, pour vaincre, les forces matérielles ne suffisent pas ; il faut qu'elles soient animées, soutenus par des forces morales. Les armes les plus redoutables sont les plus impuissantes si elles ne se trouvent pas entre des mains voulant et sachant s'en servir pour le triomphe d'un noble idéal.

Or, cette force morale nous la possédions, car nous avions été indignement attaqués par un peuple de proie, un peuple de bandits. Notre idéal, c'était la lutte pour le Droit, la Justice, l'Indépendance des peuples. Notre histoire nous montre que ce que nous avons été privés de ces deux forces conjuguées, c'est la défaite qui est survenue.

Sans remonter bien haut, à quoi devons-nous les brillantes victoires de la Révolution ? C'est à l'idéal qui poussait nos volontaires en sabots contre la coalition des rois de l'Europe voulant nous asservir ? Quand, plus tard, nous avons combattu, non pour délivrer les peuples mais pour les braver, mais pour le courage légendaire de nos vieux grognards et l'extraordinaire génie qui gouvernait alors la France.

Quinze ans, son dur labeur, dans sa course rapide  
 Broya des générations,  
 Quinze ans, son dur labeur, dans sa course rapide  
 Sur le ventre des Nations.

que jamais et s'impose. Carmaux résiste, mais commence à fléchir. Sur une touche à 5 mètres des buts Carmausins, Berberier envoie la balle à Chaumel, qui démarque fonce et plaqué va s'appliquer à quelques centimètres de la terre promise. Méloès, touché s'en suit, sans aucune avance de terrain. Sur une mêlée favorable à Cahors, Berberier qui joue demi, Delpy étant passé 3/4, transmet à Ron qui file à toute allure et va à l'essai. Malheureusement il est passé en touche, dit l'arbitre, et tout est à recommencer. On change de camp. Aussitôt nous sommes sur les buts adverses, et à une sortie de mêlée, Berberier transmet à Dupouy, qui attaque, transmet à Delpy, qui feinte et envoie à Brasseur ; ce dernier, d'un bond saute l'arrière et s'affale derrière la ligne médiane. C'est l'essai !... Dupouy ne se connaît plus et embrasse tout le monde ; Labro parcourt tel un zèbre tout le terrain et quatre minutes après, parmi les cris de joie et de rage d'un public hors de lui, le coup de sifflet final est donné. Cahors est vainqueur par 3 à 0.

Jamais victoire ne fut mieux reçue à La Compound. On sautait, on dansait, on chantait, on se félicitait. Tout le monde était heureux, même ceux qui, au début, avaient vécu 100 minutes de terribles émotions.

A tous nos braves Compoundistes merci, et bonne chance pour la finale dimanche prochain.

**Catus**  
 A la mémoire des héros catusiens.

Dimanche, la population de Catus a rendu le suprême hommage aux enfants de la commune morts pour la Patrie, en inaugurant le monument élevé à leur mémoire.

C'est sur la grande place, face à l'Hôtel-de-Ville, que se dresse ce monument, œuvre simple, mais bien comprise. Sur un socle artistiquement ouvragé par M. Charles entrepreneur, sur les plans de M. Rouhrolles, agent-voyer à Catus, un poilu, appuyé sur son fusil, monte la garde, l'œil fixé sur la tranchée ennemie.

Sur le socle sont gravés les noms que nous publions d'autre part, des enfants de la commune morts pour la Patrie, en inaugurant le monument, des couronnes, des fleurs étaient déposées.

Le matin, un service funèbre eut lieu en l'église de Catus, au cours duquel un groupe de jeunes filles, dont les voix furent très appréciées, se fit entendre.

Après la messe, un long cortège se forma et se rendit au cimetière où M. le curé-doyen Couderc prononça un éloquent discours patriotique qui impressionna vivement les auditeurs.

La cérémonie officielle eut lieu à 3 heures : malheureusement, la pluie tombait à torrents ; le défilé des sociétés des anciens combattants de Catus et des communes environnantes ne put pas se dérouler avec l'ampleur qui convenait.

Sur l'estrade officielle avaient pris place : M. le Préfet du Lot, de Monzie, Loubet, Fontaille, sénateurs ; Delmas, député ; Rey, conseiller général ; Doms, maire de Castelnaud, Cassol, de Cazals, Delfort, de Montgasty ; Bourdy, de Saint-Médard ; Ribbes, de Calanant ; Pradié, de Gigzac, Cassan, de Nuzéjols ; Sifray, de Thédrain.

Les enfants des écoles, sous la direction de Mme et M. Vayssé, instituteurs, firent entendre le chant « Gloire à nos morts » ; puis, M. Massabi, Président de l'Amicale des Poilus de Catus, prononça le discours suivant :

**Discours de M. Massabi**  
 Mesdames,  
 Messieurs,

Au nom de l'Amicale des Poilus, j'ai la douce mission de remercier tous ceux, qui de près ou de loin ont contribué à élever ce monument à nos camarades morts au champ d'honneur.

M. le Préfet, à Messieurs les Sénateurs et Députés, à toutes les délégations venues des communes voisines, à tous, au nom de mes camarades, au nom de nos morts : « Merci ! »

Des voix plus autorisées, diront ici comment ont été les enfants de Catus partis à l'appel du pays en danger sont morts pour le salut de la France, pour l'éternelle gloire de leur petite patrie ; elles célébreront leur héroïsme, la grandeur de leur sacrifice, l'idéal pour lequel ils sont tombés.

Plus simplement, je voudrais en quelques mots rappeler pourquoi ils sont morts. Nous devons à nous-mêmes de perpétuer leur souvenir à travers les âges ; c'est fait et désormais un poilu de bronze montera la garde autour de leur souvenir.

Il rappellera à tous, à vous qui n'avez point lutté, souffert, sont morts pour que la France vive, à vous, mes chers camarades, il rappellera en même temps que vos propres souffrances, les sacrifices de vos camarades de combat. En mourant, ils ont voulu léguer une lourde tâche : poursuivre l'idéal pour lequel ils sont tombés, continuer leur œuvre.

De toute leur âme, ils ont voulu la victoire du pays, et pour l'assurer, ils ont tout donné ; mais n'oubliez jamais que ce qu'ils ont voulu par dessus tout, obstinément, passionnément, c'est que cette guerre fut la dernière des guerres.

Et je suis sûr que s'ils pouvaient se lever de leurs tombes éparées sur l'immense front de bataille et venir ici faire entendre leurs voix, ils vous diraient que pour eux, pour que jamais on ne revoyait, tant de veuves, tant d'orphelins, tant de mutilés, tant de ruines pour que jamais dans la cité un monument pareil ne fût assis pendant qu'ils ont lutté et mouru, sans trêve, jusqu'au bout : « Faites la guerre à la guerre. »

M. Delpuch, maire, d'une voix vibrante, salua en ces termes la mémoire des enfants de Catus :

**Discours de M. Delpuch**  
 Mesdames,  
 Messieurs,  
 Mes chers Camarades,

Élevé par votre confiance estime aux fonctions de maire de Catus, c'est en cette qualité que m'incombe aujourd'hui, l'honneur de rendre avec toute la sincérité de mon cœur, hommage aux enfants de notre chère cité tombés au champ d'honneur.

De toutes parts, dans notre belle France, s'érigent de superbes monuments destinés à perpétuer à travers les âges le souvenir des enfants qui sont morts pour la défense de la Patrie.

La ville de Catus qui a payé fidèlement son tribut à la Patrie, elle aussi, dresse un monument qui fut un symbole digne de notre cher pays.

C'est pourquoi, nous sommes rassemblés aujourd'hui pour donner à cette cérémonie tout l'apogée de notre mémoire et sa haute signification : trente-six de nos compatriotes sont morts dans l'effroyable tourmente, dans l'effroyable carnage qui pendant près de cinq ans a bouleversé le monde. Nombreux sont les familles dont la mort d'un ou plusieurs de leurs membres ont été la rançon de notre très chère victoire.